

## Sécurité et discipline

La sécurité des élèves transportés constitue la première priorité du Conseil régional.

Un guide sécurité destiné aux élèves et aux parents vous sera envoyé à domicile en même temps que la carte scolaire de votre enfant. Il détaille tous les réflexes essentiels à avoir tels que :

- **Jusqu'à l'arrêt de car** : porter un équipement pour être visible des automobilistes. Un gilet rétro-réfléchissant peut vous être gratuitement fourni sur demande auprès de nos services ([www.breizhgo.bzh/securite-scolaire](http://www.breizhgo.bzh/securite-scolaire)).
- **À la montée et la descente du car** : attendre calmement à distance de la chaussée. À la descente, attendre que le car soit suffisamment éloigné afin d'avoir une visibilité maximale avant de traverser.
- **Dans le car** : LE PORT DE LA CEINTURE EST OBLIGATOIRE. Le non port de la ceinture est passible d'une contravention de 4<sup>e</sup> classe, soit 135€. Les sacs et cartables doivent être placés sous les sièges ou lorsqu'ils existent dans les porte-bagages.

Tout au long de l'année, des actions de sensibilisation à la sécurité sont également dispensées afin d'apprendre aux élèves les bons réflexes à adopter en cas d'incident.



Contact : 02 98 90 88 89

[breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh)



RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTEGN

Région Bretagne  
Direction des transports et des mobilités  
Antenne de Quimper  
8 rue de Kerhuel  
29 000 QUIMPER  
02 22 51 42 70  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

Mars 2019 – Photos : Charles Crié Direction de la relation aux citoyens/Région Bretagne



# BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

## Le transport scolaire en Finistère Comment ça marche ?

Demande de carte de transport,  
tarifs, infos pratiques...

Année scolaire

2019  
2020



## Le transport scolaire en Finistère

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, le Conseil régional de Bretagne est responsable de l'organisation des transports scolaires (hors agglomérations). Chaque jour, ce service essentiel de proximité permet à plus de 112 000 élèves de rejoindre leurs établissements scolaires. Afin de permettre à chacun d'accéder à ce service, la Région finance en moyenne 90% du prix réel du transport d'un élève. Chaque année, cet investissement représente près de 130 millions d'euros.

**Un nouveau règlement scolaire, proposant des règles harmonisées sur l'ensemble du territoire, entrera progressivement en vigueur à partir de la rentrée 2019-2020. Afin de garantir la continuité de la scolarité, tout élève transporté pendant l'année 2018-2019 et qui ne serait plus éligible au regard des nouvelles règles continuera à bénéficier du transport scolaire jusqu'à la fin de son cycle scolaire.**

### → Mon enfant peut-il bénéficier du transport scolaire ?

- Il doit fréquenter le collège ou lycée auquel il est rattaché par la carte de sectorisation des transports scolaires (consultable sur [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)).
  - Il doit être domicilié à plus de 3 kms de son établissement scolaire.
- Si votre enfant ne répond pas à ces critères, vous pouvez néanmoins procéder à une demande de dérogation afin qu'il puisse emprunter un circuit existant dans la limite des places disponibles.
- Si votre enfant était transporté l'année précédente (2018-2019), il pourra continuer de bénéficier des transports scolaires.

**La participation familiale forfaitaire s'élève à 200 euros\*** par an pour le premier enfant (135 € pour le second, 65 € pour le troisième, gratuit à partir du 4<sup>e</sup>). Cette somme devra être réglée directement au transporteur qui procédera à votre inscription.

**Pour 30 euros supplémentaires, votre enfant peut bénéficier de l'option Transcool +** qui lui donne accès au réseau interubain BreizhGo (ex Penn Ar Bed) (hors ligne Brest – Quimper) le week-end et durant les vacances scolaires. Cette option lui permet également de bénéficier d'une correspondance gratuite sur les réseaux urbains des agglomérations finistériennes.

\*Pour les élèves bénéficiant d'une dérogation, une majoration de 90 euros pourra être appliquée si celle-ci n'est pas justifiée par le suivi d'une option spécifique reconnue par les services du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Les élèves internes peuvent utiliser le réseau BreizhGo (ex Penn ar Bed). L'abonnement annuel est de 90 € (hormis pour la ligne Brest – Quimper, selon le trajet effectué, les tarifs annuels sont de 90 €, 135 € ou 180 €). Cet abonnement lui donne droit à un aller-retour par semaine en période scolaire.

## Quelles sont les démarches d'inscription ?

Vous devez inscrire votre enfant dès que vous connaissez son établissement de rattachement.

Le dossier d'inscription est à retirer directement auprès du transporteur de votre secteur (liste disponible sur [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)).

La carte de transport de votre enfant sera directement expédiée à votre domicile.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre la Direction des transports et des mobilités à Quimper au 02 22 51 42 70.

**La date de limite de dépôt des dossiers est fixée au 12 juillet 2019.**

Pour les élèves bénéficiant d'un abonnement scolaire réglementé (ASR) sur le réseau TER, le dossier est à retirer auprès de l'établissement scolaire. La carte sera à retirer au guichet de la gare indiquée sur le dossier.

Pour les circuits scolaires spécifiques aux écoles primaires, vous adresser directement à votre mairie ou communauté de communes.



## Comment être alerté en cas d'interruption des transports scolaires ?

**Un système d'alerte SMS (SMS sur portable ou message vocal sur téléphone fixe)** permet d'avertir les familles en cas d'interruption des circuits de transports scolaires (intempéries, grèves).

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de cocher la case correspondante sur le formulaire d'inscription papier ou en ligne.

Ces informations sont également consultables sur le site [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh).



**Pour tous renseignements, contactez le :**

**02 98 90 88 89**

**ou rendez-vous sur**

**[breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh)**